

L'Autorité de la concurrence autorise le rachat par la coopérative agricole Sodiaal du groupe Entremont

Publié le 02 septembre 2010

L'Autorité de la concurrence vient de rendre une décision par laquelle elle autorise le rachat par la coopérative agricole Sodiaal (marques Yoplait, Candia, RichesMonts) du groupe Entremont, actif dans le secteur de la collecte de lait et de la fabrication de fromages.

La puissance de marché de la nouvelle entité restera limitée sur le marché de la collecte de lait

Avec l'acquisition du groupe Entremont, Sodiaal deviendra le numéro 2 sur le marché de la collecte de lait en France, derrière le groupe Lactalis. Les fournisseurs auxquels cette coopérative fera face sur ce marché seront cependant ses propres adhérents et l'Autorité a rappelé que ce contexte assurait un équilibre des relations entre vendeurs et acheteur, les éleveurs bénéficiant de leur position de sociétaires et de la sécurisation de leurs débouchés.

L'opération n'affectera pas la concurrence sur les marchés de la vente de fromages

L'analyse de l'opération a montré que les chevauchements d'activité entre Sodiaal et Entremont sur les marchés des fromages demeureront limités. Le seul segment sur lequel la nouvelle entité détiendra des parts de marché significatives est celui du fromage à raclette vendu sous marque de distributeur. L'Autorité a considéré que du fait de la puissance d'achat de la grande distribution face aux fabricants de marques de distributeurs, cette position n'était pas susceptible d'affecter la concurrence.

DÉCISION 10-DCC-110 DU 1ER SEPTEMBRE 2010

relative à la prise de contrôle exclusif du groupe
Entremont par le groupe Sodiaal

Consulter le texte
intégral

Contact(s)

Virginie Guin

Directrice de la communication

01 55 04 02 62

[Contacter par mail](#)